

Devenir Français, ce que les immigrants proposent et comment en dispose l'administration

Auteurs : Gérard Bouvier¹ et Evelyne Coirier²

Résumé (250 mots)

Attribuer la nationalité française à un étranger est d'abord une décision régalienne de l'Etat français. On présentera les grandes lignes des mécanismes administratifs en vigueur en France, puis on les mettra en perspective, au vu des faits statistiques et de quelques comparaisons avec l'étranger. Deux sources statistiques permettent une analyse des caractéristiques sociodémographique des « nouveaux Français », dont l'enquête « Trajectoires et Origines » (TeO), qui n'avait jamais été utilisée à cette fin et permet d'affiner cette analyse. L'autre source utilisée ici est le recensement. On décrit brièvement ensuite les principaux facteurs influents (sur le fait d'avoir ou non obtenu la nationalité) qui ont pu être mis en évidence en utilisant les deux sources. La démographie est importante : âge, âge à l'arrivée, durée de présence. Le fait d'avoir un conjoint, particulièrement s'il est lui-même Français naturalisé joue positivement.

On mettra l'accent sur trois facteurs influents. De fortes variations par pays d'origine s'observent sur les taux de naturalisation. Cet effet d'origine se combine avec des effets spécifiques du motif administratif d'entrée (le motif du premier Titre de séjour). Les facteurs sociaux (emploi, diplôme) sont notables, mais un très fort effet négatif du manque de maîtrise du français ressort aussi. Il y a donc bien ici correspondance entre la volonté affichée de l'Etat d'exiger une maîtrise suffisante du français et les résultats observés.

Un point méthodologique complète l'article, précisant ce que Recensement et TeO ont pu apporter.

Mots clés : Recensement, sources multiples, démographie, politiques publiques

Summary (250 mots)

To grant french citizenship to a foreigner is mainly a sovereign prerogative (in France). A survey of main administrative mechanism will be presented, then, some context will be given (statistical and some international comparisons). Two surveys allow a sociodemographic analysis, about « new French citizens. One is the « Trajectoires et Origines (TeO, paths and origins) survey, which had never been used in that order and put light on new facts. The other one is the Census. Main factors (in order to get french citizenship) are briefly described, combining both sources. Demography is important, age, age when arriving in France, presence duration. Living in couple, especially when the partner is himself a « new French citizen » is a favorable factor.

¹ G.Bouvier et E.Coirier ont rédigé l'essentiel de ce document, courant 2016, lorsque G.Bouvier était adjoint au chef du département des statistiques, des études et de la documentation (DSED), service statistique ministériel de l'immigration. G.Bouvier est actuellement administrateur hors classe de l'insee, en poste à l'Insee. Le document a été revu et actualisé par les soins de G. Bouvier, courant 2018.

² E.Coirier était chargée d'études au DSED, retraitée.

The emphasis will then be put on three main factors. One can see that there are big differences (of the naturalization rate) following the country of origin. These effects can be elaborated when considering « administrative motive » (which the motive chosen by French State to grant a right to settle). Social factors (employment, qualifications) are noticeable, but mainly, a lack of skills in french language is the negative factor. So there is indeed a correlation between the french policy and reality (about the link between skills in french language and granting citizenship).

A little point about the methodology and the sources ends the article.

Key words : Census, simultaneous use of different surveys, demography, public policies

La gestion administrative de l'attribution de la nationalité française

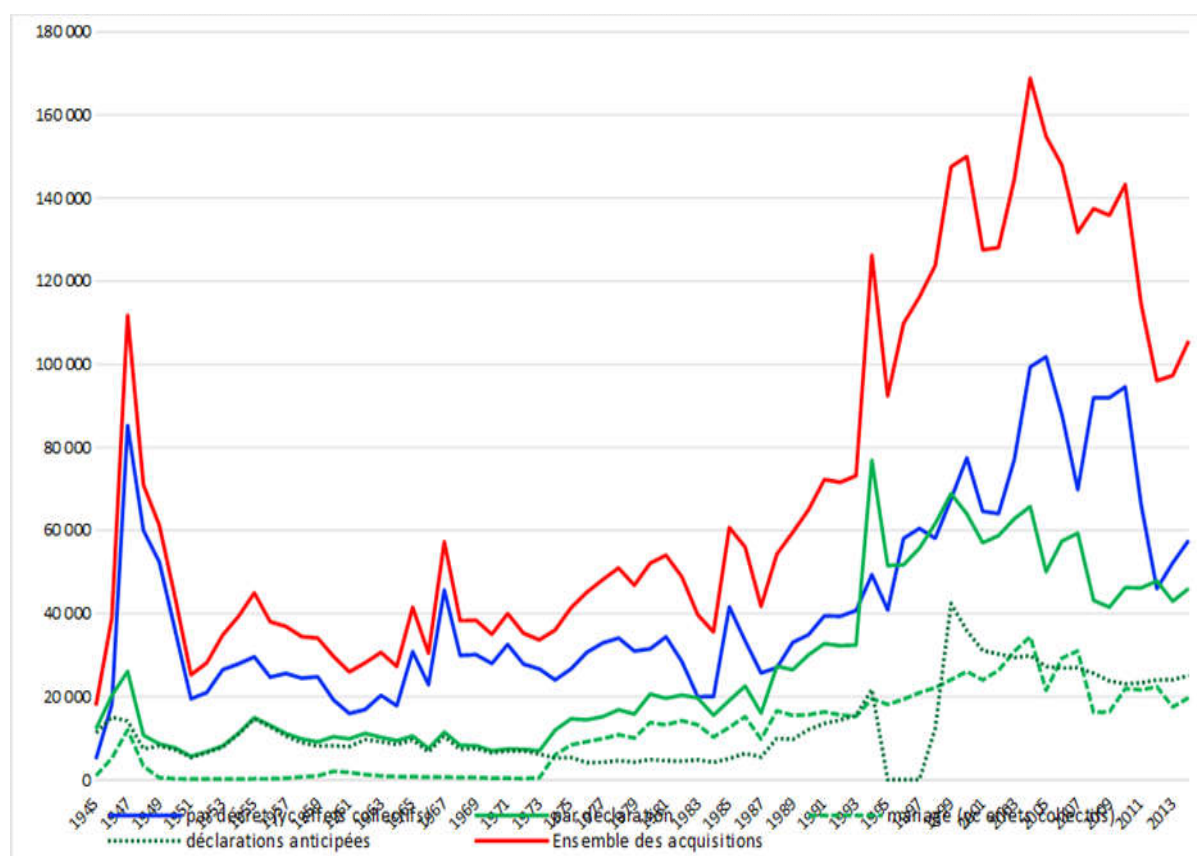
La plupart des citoyens français sont Français par droit du sang : il suffit de naître d'un parent français pour être Français. Une disposition particulière, le double droit du sol, a plus d'importance symbolique (car elle complète le droit du sang par un droit du sol) que pratique (rares sont ceux qui sont Français de par cette disposition) : est Français toute personne née en France d'un parent né en France. Bien évidemment, ne sont Français par ce biais que les personnes dont les deux parents sont étrangers mais dont l'un d'entre eux est né en France. Par le passé, le conjoint (la femme) d'un Français a pu acquérir la nationalité française « automatiquement », symétriquement, la femme française pouvait perdre sa nationalité française en épousant un étranger. Actuellement, l'étranger né à l'étranger peut acquérir la nationalité française mais il doit en faire la demande. Diverses conditions (principalement, avoir un conjoint Français) facilitent l'attribution. Enfin, les personnes arrivées, *a fortiori* celles nées même étrangères, en France avant leurs 18 ans bénéficient de dispositions facilitant leur naturalisation.

Attribuer la nationalité a été une prérogative des souverains (qui renonçaient alors au droit d'aubaine, soit de récupérer l'héritage de l'étranger décédé dans leur fief). En France, des politiques restrictives ont alterné avec des politiques beaucoup plus ouvertes (fin XIXème siècle, donner la nationalité était surtout un moyen d'augmenter le nombre de conscrits ...). La constitution de 1958 confirme que la nationalité est du domaine de la Loi. Sur les vingt dernières années, la législation a peu changé, mais les pratiques ont induit de fortes fluctuations dans les flux de personnes obtenant la nationalité française. Le début des années 2000 voit une croissance marquée de ces acquisitions qui passent de 100 000 à 160 000. Un retour vers un palier d'environ 140 000 acquisitions par an s'observe à la fin de la décennie, puis une contraction brutale en dessous de 100 000 est le fait marquant des années 2011-2012. Depuis, la tendance est à une hausse frileuse, avec un peu moins de 120 000 acquisitions en 2016. En dépit d'un cadre juridique assez constant, ces flux sont donc très sensibles au contexte politique. Ils traduisent aussi le caractère discrétionnaire de l'attribution, puisqu'il revient, en premier ressort, à l'administration d'apprécier la bonne assimilation du candidat.

On notera les études récentes d'économistes et sociologues allemands (Gathmann C, naturalization and citizenship: Who benefits?, IZA, WOL, 2015). Le cas de l'Allemagne intéresse beaucoup les économistes car il y a eu rupture dans la politique allemande d'attribution de la nationalité au tournant des années 2000. Très fermée, jusqu'à il y a peu, le modèle du « Gastarbeiter » prévalent et supposant une immigration de « passage », des évolutions importantes ont eu lieu depuis. La France, comme souvent en matière de sujets

migratoires, occupe une situation médiane au regard de ce qui prévaut dans les pays comparables, soit les autres membres de l'OCDE. Des pays comme l'Australie ou le Canada ont une proportion importante d'immigrés, ces derniers sont le plus souvent naturalisés assez vite. A l'inverse des pays comme la Suisse et le Luxembourg, ont une proportion très importante d'étrangers parmi leurs résidents, mais l'obtention de la nationalité est très difficile. Le Japon fait exception dans le paysage : peu d'étrangers, la naturalisation y est quasi impossible. Des pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni ou la France sont donc dans une position médiane : un peu plus de 10 % d'immigrés et environ la moitié ayant acquis la nationalité locale. Si l'Allemagne a une politique identifiée depuis le début des années 2000, rompant avec un passé malthusien, il semble plus difficile de discerner une ligne française, qui a adopté une politique plutôt restrictive en 2011, jamais remise en cause depuis, peu cohérente avec un discours sur le couronnement de l'intégration des immigrés via l'acquisition de la nationalité.

Figure 1 : flux d'acquisition 1945-2015



Source : Ministère de l'intérieur et Ministère de la Justice

Une analyse ex-post de cette politique via les sources démographiques

Le statisticien-démographe dispose de deux sources de grande qualité pour analyser les populations ayant obtenu la nationalité française : le recensement de population et une enquête spécifique auprès des personnes immigrées (ou descendantes d'immigrées), l'enquête

de l'Ined et l'Insee de 2008, Trajectoire et origine. On résume ici une étude³ menée par les auteurs. Ces deux sources ont largement alimenté deux ouvrages de synthèse, l'un publié par l'Insee en 2012 (Insee références, immigrés et descendants d'immigrés), l'autre par l'Ined en 2016 : « Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France, éditions de l'Ined ». Classiquement, les études socio-démographiques ou économiques et leurs problématiques ont tourné autour du lien entre intégration économique et citoyenneté (voir l'article de Denis Fougère et Mirna Safi, publié dans l'Insee référence de 2005 : « *L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ?* ». Plus récemment, (Gleizes, Monso, Insee première 1262, 2009 puis Bechichi, Bouvier et alii, in Insee référence, emploi, chômage, revenus du travail, 2016), les liens entre intégration économique et maîtrise de la langue française ont été explorés. Le présent travail complète le triangle en précisant les liens entre citoyenneté et maîtrise du français. Il resterait à explorer les liens et causalités entre ces trois caractéristiques. Les pays comme la France et l'Allemagne voient maintenant une part importante de leur population être « de deuxième génération » (Bouvier, in Insee références 2012, ibid). La citoyenneté accordée aux parents ou demandés par ceux-ci est sans doute un facteur d'inclusion sociale des descendants d'immigrés qui reste à étudier.

Le point de départ de cette étude a été l'article de Denis Fougère et Mirna Safi. Cet article comprend une partie consacrée à l'examen des déterminants qui incitent un immigré à acquérir la nationalité française plutôt que de rester étranger. L'examen d'une causalité (les auteurs démontrent qu'elle existe) entre naturalisation et intégration n'est pas du ressort de notre étude, les données disponibles ne le permettent pas.

En 2012, selon l'Insee, 5,7 millions d'immigrés vivent en France, dont 40 % ont acquis la nationalité française. On s'intéresse ici à ce qui caractérise les seconds par rapport aux premiers. Une attention particulière a été portée dans cette étude aux personnes ayant ou ayant eu le statut de réfugié. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides déclarait en 2012 accorder sa protection à 176 000 personnes. L'étude ne tient pas compte des fortes évolutions de la demande d'asile constatées depuis cette date.

Dans un premier temps, nous confirmons et affinons les résultats observés par Fougère et Safi : les déterminants sont d'abord l'origine géographique, plus particulièrement certaines origines. Viennent ensuite le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, le diplôme, le statut d'emploi. Des éléments sur le statut matrimonial ou la localisation des immigrés ont été testés, mais jouent modérément.

Dans un second temps, nous complétons l'analyse précédente, au moyen des données de l'enquête « Trajectoire et origines ». Les données relatives à l'acquisition de nationalité n'ont guère été exploitées, si ce n'est par Patrick Simon et Vincent Tiberj (Trajectoire et Origines, ibid, chapitre 18 « Les registres de l'identité. Les immigrés et leurs descendants face à l'identité nationale »). Cependant ces auteurs se préoccupent surtout du sentiment d'appartenance à la société française, plus fréquent parmi les personnes ayant acquis la nationalité française que parmi les autres immigrés. L'apport de notre étude est donc totalement original. Les données de « Trajectoire et origines » permettent d'affiner les résultats obtenus dans un premier temps en faisant apparaître d'autres déterminants importants de la naturalisation. Elles permettent aussi de mieux mesurer l'effet de durée, puisque la durée entre l'entrée en France et la date de naturalisation est connue, et non seulement la durée entre l'entrée en France et la date d'enquête.

³ Un document beaucoup plus complet présentant l'étude plus en détail, avec description des sources et des méthodes, est disponible auprès des auteurs.

L'apport de notre étude tient en **six points principaux**.

Nous avons introduit les variables de durée de présence et d'âge à l'arrivée. La **durée de présence** joue fortement, de façon au moins apparente, sur le taux de naturalisation (part des personnes parmi les immigrés qui choisissent de devenir français). Ce phénomène est d'ailleurs commun à de nombreux pays, comme le relève l'OCDE dans son ouvrage « *Les indicateurs de l'intégration des immigrés* », 2015, chapitres 11 et 14). Nous montrons que la probabilité d'être naturalisé est essentiellement linéairement croissante en fonction de la durée de présence, cela jusque vers 20-25 ans de présence. Elle est pratiquement constante au-delà.

L'âge à l'arrivée est un facteur bien identifié dans l'étude des populations immigrées en relation avec les problématiques d'intégration (Dominique Meurs, Ariane Pailhé et Patrick Simon, « Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France, revue Population 2006/5, N° 61, Ined »). Ces auteurs introduisent même la notion de « génération 1,5 » pour désigner les immigrés arrivés en France avant l'âge de 10 ans, intercalant un groupe entre immigrés et descendants d'immigrés. Ils montrent qu'il y a bien des dynamiques plus favorables et différentes d'intégration économique pour la « génération 1,5 », comparativement aux autres immigrés. Plus récemment, Laure Moguerou, Yael Brinbaum, Jean Luc Primon, (« Les ressources scolaires des immigrés à la croisée des histoires migratoires et familiales, trajectoire et Origines, ibib, chapitre 5) montrent l'importance de l'âge d'arrivée sur la réussite scolaire.

Nous montrons qu'être arrivé en France avant 6 ans (ce qui implique une scolarité obligatoire complète en France) augmente très fortement la probabilité d'être naturalisé. Cette probabilité est toujours forte, mais moindre pour les personnes arrivées entre 6 et 17 ans, ayant donc suivi seulement partiellement leur scolarité en France. Un lien très fort existe donc entre intégration et naturalisation : avoir fréquenté le système éducatif français, censé intégrer les futurs citoyens, facilite le fait de devenir Français.

Le troisième apport découle de l'examen des taux et probabilités de naturalisation en fonction du niveau de **compétence en langue française**. Ne pas maîtriser le français, au moins les bases, s'avère quasi rédhibitoire pour obtenir la naturalisation. Ces exigences se sont encore renforcées depuis 2011, le niveau B1 étant maintenant requis.

Un quatrième apport réside dans les conclusions à tirer de la forte corrélation entre naturalisation et **nationalité du conjoint**. La situation vis-à-vis du mariage entraîne déjà un impact. Ainsi, être marié, ou l'avoir été, est associé à une probabilité plus forte d'être naturalisé. Pour les célibataires (au sens légal), le fait d'être en couple ou non ne joue pas. Ce constat peut être considérablement affiné dès lors que l'on tient compte de la nationalité du conjoint marié. Si celui-ci est Français, la probabilité d'être naturalisé augmente fortement. Cette probabilité est encore plus forte dans le cas où le conjoint est Français par acquisition plutôt que Français de naissance. En revanche, si le conjoint est de nationalité étrangère, la probabilité est largement inférieure à celle d'un célibataire. Cela suggère que deux mécanismes sont à l'œuvre. Un premier mécanisme relève de l'assimilation, telle que décrite par E.Todd dans le « *Destin des immigrés, 1997* » : l'adhésion à la communauté nationale est d'abord mesurée par une acceptation de comportements exogames. A cela s'ajoute probablement un mécanisme plus administratif : connaissances des démarches à effectuer si le conjoint a déjà obtenu la nationalité.

L'examen plus détaillé de certaines origines, ainsi que l'introduction du motif administratif (économique / familial / humanitaire) confirme, comme l'a relevé l'OCDE (op. cit.) qu'avoir migré pour **motif humanitaire** joue aussi positivement sur la probabilité d'être naturalisé. Ainsi les personnes arrivées en France à la suite de conflits ou de crises humanitaires (Asie du Sud-Est et Liban dans les années 1980 notamment) sont beaucoup plus fréquemment naturalisées que la plupart des immigrés, « à autres caractéristiques identiques ».

Les effets **d'origines** sont très largement les plus importants. Ils sont déjà relevés par Fougère et Safi (op. cit.). Nous détaillons davantage ces effets. Aux origines mentionnées et liées à des crises humanitaires s'ajoutent des pays comme Madagascar, l'Île Maurice, le Togo et le Bénin pour ce qui concerne les origines à fort taux de naturalisation. Des liens historiques entre pays d'origine et la France expliquent une part de ces effets. En revanche, les immigrés originaires du Portugal, voire de Chine et de Turquie, ou encore ceux nés dans les pays très développés, sont dans une situation inverse : non seulement le taux observé est faible, mais il est plus faible que celui attendu compte tenu des caractéristiques des immigrés venus de ces pays.

Il a encore été possible d'examiner plus finement l'effet de durée de présence, car l'on dispose de la **durée entre l'arrivée en France et l'obtention de la nationalité française**. Cela permet de distinguer certaines dynamiques dans le mécanisme d'acquisition, qui sont différentes suivant les origines (ou le motif d'entrée), mais aussi suivant l'âge à l'arrivée. Cet effet est à nouveau constaté pour les personnes ayant obtenu la naturalisation en 2014, ce qui confirme que cette durée est de l'ordre de 9 ans (procédure d'acquisition par mariage) et de 15 ans (procédure d'acquisition par décret), soit un peu plus de 12 ans en moyenne.

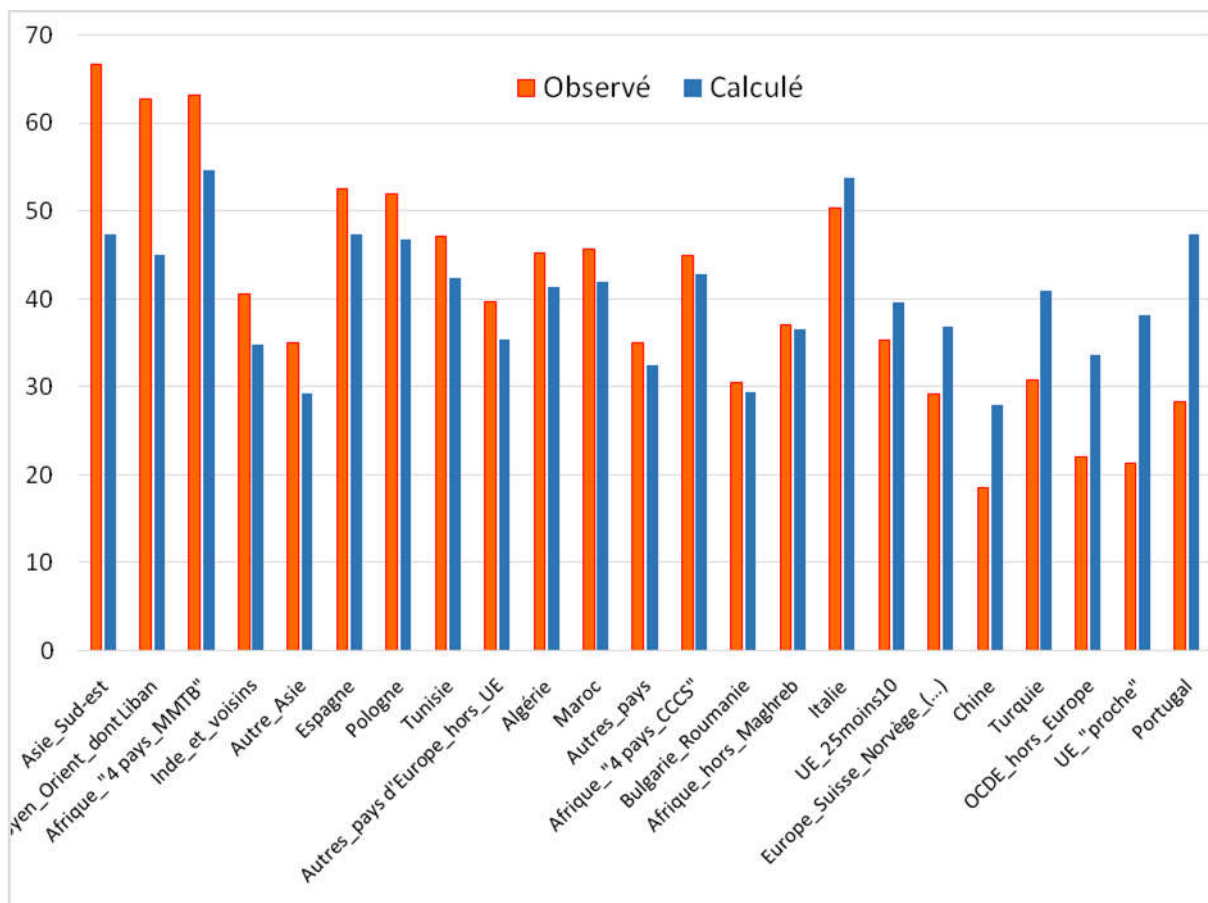
Un regard particulier sur pays d'origine et motifs d'entrée

On observe tout d'abord des taux de naturalisation très variables par origine : de plus de 66 % pour les immigrés venus de l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam) à 18 % pour les immigrés venus de Chine. On s'intéresse à d'éventuels effets spécifiques du pays d'origine. On calcule donc un taux attendu tenant compte de toutes les caractéristiques des individus, sauf le pays d'origine, que l'on compare au taux réel. En effet, par exemple, l'immigration chinoise est récente, donc une partie du faible taux tient à la faible durée moyenne de présence en France.

L'analyse des effets spécifiques confirme qu'il existe des écarts de situations très importants : pour certaines origines, l'effet spécifique est de l'ordre de 15 à 20 points, pour d'autres, cela descend jusqu'à une perte de l'ordre de 2 points (**graphique 2**). Cette approche permet de faire ressortir neuf groupes en combinant deux critères, d'une part le taux de naturalisation observé (fort / moyen / faible), d'autre part, les écarts entre le taux observé et le taux attendu (positif, proche de zéro / négatif). Après examen, il ne ressort pour l'essentiel que quatre situations.

Un **premier groupe** se caractérise par des taux observés forts et des écarts positifs (soit l'observé plus élevé que l'attendu). Il rassemble l'Asie du Sud-Est, le Moyen-Orient et quatre pays d'Afrique : Madagascar, l'Île Maurice, le Togo et le Bénin (MMTB). Dans le modèle, les odds ratios pour ces zones sont supérieurs à 2. Se rapproche de cette situation, la zone de l'Inde avec les pays voisins, qui inclut le Sri Lanka. Des éléments possibles d'explication seraient donc un effet « migration humanitaire » et un effet de connaissance du français (qui se combinent dans le cas du Liban). Le recensement ne permet pas de mesurer ces effets, mais l'analyse avec les données de «TeO » (partie II-5) confirme cette possibilité.

Graphique 2 : taux de naturalisation (%) suivant l'origine, comparaison des taux observés et attendus



Source : recensement de population 2012, exploitation complémentaire, Insee.

Champ : immigrants résidents en France (métropole et Dom).

Note de lecture : le taux de naturalisation (observé) des immigrants originaires d'Asie du Sud-est est de 66,7 %. Si ces immigrants avaient le même comportement de naturalisation que l'ensemble des immigrants, sans tenir compte des effets d'origines, le taux (calculé) serait de 47,3 %.

Le **deuxième groupe** rassemble les pays ou zones pour lesquels les taux observés sont élevés, mais restent proches des taux attendus. Il s'agit des « vieux pays d'immigration européenne », soit l'Espagne, l'Italie (mais pas le Portugal), situation dont se rapproche la Tunisie. Un grand nombre de pays constitue **un troisième groupe** qui se caractérise par des taux moyens et peu d'écart entre le taux observé et le taux attendu. Il comprend la plupart des pays d'Afrique (sauf ceux déjà cités), ainsi que les pays d'Europe centrale ou orientale, et les groupes « autres ». La Bulgarie et la Roumanie se rapprochent de cette situation bien que le taux observé soit en-dessous de la moyenne.

Enfin, le **quatrième groupe** rassemble surtout des pays très développés, en Europe (occidentale ou nordique), les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande. S'y ajoutent la Chine, le Portugal et la Turquie. Ce groupe se caractérise par des taux attendus moyens ou faibles et des taux observés faibles, voire très faibles. La mauvaise connaissance du français est un facteur explicatif possible, relevé pour certaines origines (Turquie, Chine). L'entrée dans l'Union européenne de certains pays est un facteur peu incitatif à se naturaliser, en raison d'une citoyenneté partielle et de droits économiques quasi identiques entre ces étrangers et les Français. Pour ces origines, les formes de migrations se rapprochent de notions de mobilité plutôt que d'installation, nombre de ces immigrants étant très diplômés, donc susceptibles d'occuper des postes très qualifiés.

Les données de l'enquête TeO complètent celles du recensement pour une analyse affinée de l'origine géographique, car le motif administratif d'entrée en France est alors connu.

Le motif d'entrée

Le motif d'entrée joue assez fortement, du moins le motif « humanitaire ». Les personnes entrées pour motif humanitaire en France (demandeurs d'asile, puis réfugiés) ont notamment un relativement faible niveau en français, surtout lié à des origines très diverses, hors de pays où le français est pratiqué. Ces personnes ont tendance à demander plus que les autres la nationalité française (pour des raisons de sécurisation de leur situation, peu d'espoir d'émigrer en retour ? et à l'obtenir plus facilement en raison d'une bienveillance de l'administration ?).

Le faible taux de naturalisation des personnes entrées avec un motif de travail s'explique (pour 7,9 points : différence entre le taux attendu de 32,1 % et le taux moyen) par les caractéristiques de ces personnes (peu diplômées, arrivées à un âge élevé, origines européennes) l'écart restant étant de - 5,2 points. D'après l'enquête TeO, les personnes arrivées pour motif de travail sont surtout des hommes arrivés jeunes adultes au cours de vagues migratoires déjà anciennes. Ils sont donc plutôt âgés et fréquemment d'origine européenne. On remarque qu'ils sont aussi plus souvent actifs, mais leur niveau de diplôme laisse supposer qu'ils exercent alors des métiers peu qualifiés.

Le fort taux de naturalisation des personnes entrées avec un motif humanitaire s'explique pour moitié par les caractéristiques de ces personnes (diplômes de niveau intermédiaire, durée de présence assez élevée), l'écart restant étant de 6,5 points.

Figure 3 : effets observés et attendus du motif d'entrée

		observé	attendu	écart
Total		40,0		
Motif	travail	26,9	32,1	-5,2
	famille	37,5	40,3	-2,8
	étudiants	42,9	46,2	-3,3
	réfugiés	52,5	46	6,5
	autres	47,2	43,3	3,9

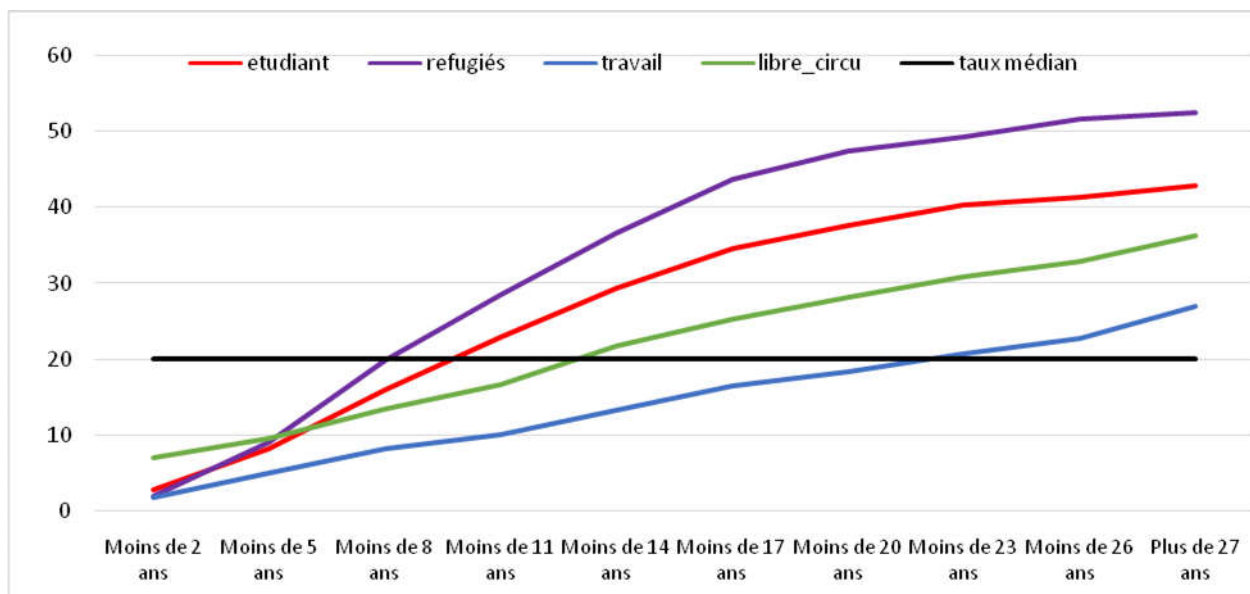
Source : « Trajectoires et Origines », Ined-Insee 2008.

Champ : immigrés âgés de 18 à 60 ans, résidents en France métropolitaine

Note de lecture : 26,9 % des immigrés ayant eu un motif d'entrée de travail ont acquis la nationalité française. Le taux attendu est de 32,1 %, soit un écart « observé-attendu » de -5,2 % pour cette catégorie de personnes.

Au-delà de cette approche globale, on observe aussi une dynamique un peu différente. Les personnes entrées pour études suivent un rythme soutenu d'acquisition, permettant d'atteindre un taux un peu supérieur à l'ensemble (40 %). Diverses catégories (motif familial, libre circulation, autres situations regroupées sous la courbe verte du graphique) suivent un rythme assez constant : taux médian atteint vers 14 ans, taux final un peu inférieur au taux moyen. Les personnes entrées pour motif économique suivent un rythme beaucoup plus lent : taux médian atteint à près de 23 ans de présence, taux maximal à peine supérieur à 25 %. On sait par ailleurs qu'une partie d'entre eux n'ont obtenu un titre de séjour « permanent » qu'après plusieurs années de séjour (Insee références, 2012, op. cit.). Ils ne pouvaient donc demander la nationalité avant d'atteindre cette stabilisation administrative. Bien que davantage en emploi que d'autres migrants, cela ne leur permet pas d'être naturalisés massivement. En effet, une partie d'entre eux n'occupent que des emplois peu qualifiés. Leur aisance en français est aussi très relative.

Figure 4 : dynamique d'acquisition selon le motif



Source : « Trajectoires et Origines, Ined-Insee 2008 ».

Champ : immigrants âgés de 18 à 60 ans, résidents en France métropolitaine.

Note de lecture : le taux médian est de 8 ans pour les réfugiés, 23 ans pour les immigrants économiques.

La maîtrise du français

L'usage des données de TeO permet encore d'identifier un facteur important : la maîtrise du français. En effet, seul un niveau correct d'aisance en français est compatible avec l'obtention de la nationalité. Des connaissances minimales en français sont exigées depuis la loi de 2003. Les critères ont même été durcis dans la loi de 2011, même si on ne peut pas l'observer dans l'enquête TeO. Plus précisément, une maîtrise insuffisante du français s'avère quasi rédhibitoire.

Figure 5 : effets observés et attendus de la maîtrise du français

		observé	attendu	écart
Total		40,0		
Maîtrise du français au moment de l'enquête	Bonne	47,5	46,3	1,2
	Moyenne	22,7	25,5	-2,8
	Faible	4,8	16,5	-11,7

Source : « Trajectoires et Origines », Ined-Insee 2008.

Champ : immigrants âgés de 18 à 60 ans, résidant en France métropolitaine.

Note de lecture : les immigrants ayant une bonne maîtrise du français sont 47,5 % à acquérir la nationalité française.

Compléments : Données, variables et modalités, principales méthodes

Le recensement de population (2012) de l'Insee

Cette source est très riche en observations. Les données de 2012, exploitation complémentaire, ont été utilisées. Une base individuelle est mobilisée qui comprend 20 325 135 observations, dont on a extrait 1 999 101 observations correspondant aux seuls immigrants. Le recensement ne comprend pas beaucoup de variables. Il permet de disposer, pour chaque individu, d'informations sur différentes caractéristiques. La population immigrée

a été largement décrite en fonction de ces caractéristiques dans l'ouvrage « Immigrés et descendants d'immigrés en France », Insee références, 2012. On renvoie aux fiches spécifiques pour chacune des variables mobilisées dans l'étude :

- sexe et âge (fiche 1.6) ;
- durée de présence en France (donc année d'arrivée et âge à l'arrivée) (fiche 1.4) ;
- lieu et nationalité à la naissance (fiche 1.3) ;
- niveau de diplôme (fiche 3.3) ;
- type d'activité, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité, position professionnelle (fiches 4.1, 4.3, 4.7 et 4.8) ;
- statut matrimonial, vie en couple (fiche 1.16) ;
- lieu de résidence : département de résidence, tranche d'unités urbaines (fiche 1.11) ;
- caractéristiques du logement (ici habitat collectif ou non, fiche 5.11) ;

L'ouvrage est introduit par une « Vue d'ensemble » et comporte encore deux fiches (1.8 et 1.9) sur les immigrés français et les immigrés étrangers.

Pour les analyses, statistiques descriptives puis modélisations (analyses « toutes choses égales par ailleurs), les choix des modalités sont déterminés après une première phase de statistique descriptive : répartition par modalité, taux de naturalisation par modalité. On effectue ensuite une construction de nouvelles variables.

Deux cas se sont présentés :

1- La nouvelle variable est identique à l'ancienne, mais les modalités sont redéfinies. Les principes retenus sont les suivants :

- une modalité (ou plusieurs) est isolée : un pays d'origine particulier comme la Chine, un niveau spécifique de diplôme, par exemple le fait de ne pas avoir été scolarisé, ... ;
- un ou plusieurs pays avec des taux de naturalisation proches (bas / moyen / élevé), par exemple, le groupement « MMTB », soit Madagascar, Ile Maurice, Togo, Bénin, ... ;
- par défaut, élaboration de regroupements par quantiles de façon à avoir des effectifs similaires par modalité (exemple : l'âge à l'arrivée).

2- Des variables regroupant deux variables « primaires » ont été construites : par exemple, le type d'activité et la position professionnelle ou la catégorie socioprofessionnelle, les modalités étant définies suivant des principes identiques à ceux qui viennent d'être décrits.

Différentes analyses ont été effectuées en croisant deux ou trois variables. Enfin des modèles (logistiques) ont été estimés. Les modèles ont été estimés avec et sans pondération : on observe très peu d'écarts. Les effectifs dans le recensement sont très importants. Cela a permis de commencer par une analyse multivariée avec de nombreuses modalités par variables (100 départements, 24 catégories socioprofessionnelles, ...). Toutefois, le découpage géographique a été mené ex-ante : on a d'abord retenu les « grands pays d'origine d'immigration » en France (Algérie, Maroc, Tunisie, Italie, Espagne, Portugal et Turquie). D'autres origines ressortent en raison de particularités historiques (Asie du Sud-Est, Moyen-Orient, ...) ou parce qu'elles deviennent importantes (Chine, Roumanie et Bulgarie). Enfin, il a été observé des caractéristiques différentes selon que les immigrés viennent de pays très développés ou non [Infos migrations n°57, Amiel-Bouvier]. Il en a donc été tenu compte dans ce découpage. Enfin, les effectifs d'immigrés originaires de l'Afrique hors Maghreb étant importants, une division *ad hoc* a été créée. Au total, il y a 23 zones géographiques. Le modèle détaillé sert ensuite à mener les regroupements décrits plus haut.

L'enquête Trajectoire et origines (Ined-Insee, 2008)

Cette source ne comporte que 21 761 observations dont 8 259 pour les seuls immigrés. Elle est décrite dans « Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France, op cit. ». Le champ est réduit : adultes de 18 à 60 ans, vivant en ménage ordinaire et en métropole. En revanche, la source met à disposition un grand nombre de caractéristiques individuelles (ou du ménage). Les informations déjà présentes dans le recensement le sont aussi dans cette source. Du fait du nombre beaucoup plus faible d'observations, les variables d'âge, de durée de présence, d'origine, d'emploi et de diplôme sont recodées avec un nombre réduit de modalités. La variable concernant l'âge d'arrivée a été maintenue à l'identique.

Les variables supplémentaires sont obtenues grâce à certaines informations spécifiques. Notamment, la **date de naturalisation** est connue, permettant de calculer la durée entre l'arrivée en France et l'obtention de la nationalité. De plus, on dispose de quelques **indicateurs sur la maîtrise de la langue**, soit au moment de l'arrivée en France, soit au moment de l'enquête. Le **motif administratif d'entrée** en France est lui-aussi connu (mais il s'agit de celui déclaré par l'enquêté). Enfin, on dispose de la **nationalité du conjoint** (et l'on peut distinguer les Français de naissance des Français par acquisition).

Les mêmes principes que ceux exposés pour les données du recensement ont été appliqués pour définir des variables / modalités pertinentes.

Les indicateurs de maîtrise du français

Le questionnaire TeO permet de savoir quelle(s) langue(s) ont été pratiquée(s) durant l'enfance. Ce thème a fait l'objet du chapitre 4, « Pratiques linguistiques : langues apportées et langues transmises », Stéphanie Condon et Corinne Régnard « Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France, op cit. ».

On construit un indicateur de maîtrise du français. On dispose de quatre questions : compréhension / lecture / écriture / expression orale, avec quatre modalités pour chacune : très bien / bien / un peu / pas du tout. On donne à ce premier indicateur les valeurs de 0 à 8, chaque question étant recodée 0 (si « pas du tout », 1 (si « un peu »), 2 dans tous les autres cas. Enfin, après une analyse rapide des données (classification) de cet indicateur suivant ses modalités, on effectue un regroupement en trois modalités (bas : 0,1 ou 2), haut (8), moyen (les autres modalités).

On construit ainsi deux indicateurs à deux moments différents :

- Maîtrise du français à l'arrivée
- Maîtrise du français au moment de l'enquête

Des résultats généraux concernant la description de la maîtrise du français par les immigrés, dérivés de la même source et des mêmes questions, figurent dans la fiche 3.1 de l'Insee référence, immigrés et descendants d'immigrés, 2012.

La nationalité du conjoint

Une variable en quatre modalités est construite pour distinguer les conjoints suivant leur nationalité : Français de naissance, Français par acquisition, étranger, et la modalité « sans conjoint ».

Un contrôle de cohérence des données de ces deux sources a été fait. Il s'avère très satisfaisant, compte-tenu des différences de date de collecte et de champ, l'enquête TeO s'intéressant uniquement aux adultes de 18 à 60 ans.

Bibliographie

Gathmann C (2015), *Naturalization and citizenship: Who benefits?*, IZA, WOL.

Collectif (2012), *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Insee références, Insee
Collectif 2016), *Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France*,
éditions de l'Ined.

Fougère, D., Safi, M., (2005), *L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur
l'accès à l'emploi des immigrés ?* dans Insee référence-France Portrait Social, Insee

Bouvier G., Coirier, E., (2016), *Les acquisitions de la nationalité française de 1945 à nos
jours*, Infos migrations n° 84, DGEF-DSED.

Bouvier G., Coirier, E., (2016), *Les acquisitions de la nationalité française des immigrés :
quels déterminants ?* Infos migrations n° 85, DGEF-DSED.

Collectif (2015), *Les indicateurs de l'intégration des immigrés*, OCDE